

## Lettres Patentes

Du 9.<sup>e</sup> Novembre 1553.

Jean par la grace de Dieu Roy de France a nos amis et feaux les Generaux M.<sup>rs</sup> de nos Monnoyes, Salut. comme dernièrement nous eussions ordonné, et a vous mandé que par toutes nos Monnoyes vous fassiez faire monnoye 26.<sup>e</sup> blanche et noire, et donner aux Changeurs et M.<sup>rs</sup> qui apposteront billon en jelles de chacun marc d'argent qu'ils apposteront alloyé a 2:℥ 12:6 quatre livres dix sols Tournois, et de tout autre marc d'argent alloyé a 4:℥ et au dessus 4:℥ 15: Tournois et il nous conviendrait faire promptement plus Hes grands et jinnumerables mises pour

la fiction, et de force de Nous, nos Sujets  
et de notre Royaume que nous ne esperions  
a faire, quand fismes nostre ord.<sup>ee</sup>, Scavoir  
faisons que nous en grande et bonne deliberation  
en nostre grand Con.<sup>l</sup> sur les choses dessusd.  
avons ord.<sup>ee</sup> et ord.<sup>onn</sup> par ces ptes qu'on fasse  
en toutes nos Monnoyes monnoye blanche  
et noire sur le pied de monnoye 32.<sup>es</sup>/<sub>2</sub> de la  
quelle s'en tirera de chacun marc 4.<sup>ts</sup>/<sub>2</sub> - 6.<sup>ts</sup>/<sub>2</sub>  
Tournois et que l'en donne a tous Changeurs  
et M.<sup>rs</sup> qui apporteront billon en jelles en  
chacun marc d'argt. alloyé a 2.<sup>ts</sup>/<sub>2</sub> 4.<sup>ts</sup>/<sub>10</sub> L.  
coe d'il est, et en tout autre marc d'argt. alloyé  
a 4.<sup>ts</sup>/<sub>2</sub> et au dessus 4.<sup>ts</sup>/<sub>15</sub> L. Si vous mandons  
et etroitement enjoignons, et a chacun de vous  
que tantost et sans delay ces lettres veues  
toutes excuses cessans vous fassiez faire  
par toutes nosd. Monnoyes monnoye 32.<sup>es</sup>/<sub>2</sub>  
coe d'il est, de tel poids et de telle loy, coe  
vous verrez que mieux sera a faire au profit.

de nous et de nostre peuple, en donnant  
aux Changeurs et M<sup>rs</sup> le greis de susd<sup>z</sup> en  
la maniere que de sus est devisé de ce faire  
a vous, et a chacun de vous donnons pouvois  
autorité et mandem<sup>t</sup> especial pour la tenue  
de ces ptes Donné au bois de Vincennes le 9<sup>e</sup>  
jour de g<sup>r</sup> l'an de grace 1553. Sous le scel  
de nostre secret en l'absence de nostre grand  
Scel, ainsi signé, par le Roy en son conseil  
Mathieu.